

POLITIQUE D'AUDIT EHS



POLITIQUE EHS

2012



IMERYS
TRANSFORM TO PERFORM

Cette politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) s'applique à tous les sites. Le cycle d'audits est réitéré tous les trois ans pour les sites importants, ce qui signifie qu'en principe, toutes les sites importants doivent être contrôlés sur une période de trois ans.

1. OBJET

Comme cela est exprimé dans la Charte EHS, IMERYS estime que des normes strictes pour la performance en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) sont essentielles pour l'ensemble de ses activités afin d'assurer les objectifs financiers et non financiers du Groupe. Cet engagement va nous amener à réaliser des audits périodiques de nos implantations industrielles pour évaluer la conformité avec les législations et réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) ainsi que pour favoriser la dynamique d'amélioration continue.

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1. Plan d'audit annuel

Le Plan d'audit annuel est élaboré chaque année pour définir la liste des sites du Groupe dans lesquelles des missions d'audit EHS seront réalisées durant l'année à venir.

IMERYS prévoit des ressources suffisantes pour la réalisation d'environ 35 audits EHS par an. Les aspects EHS énumérés ci-après sont considérés comme des facteurs qui accentuent le risque et augmenteront, par conséquent, la fréquence des audits EHS :

- A. Un outil de notation comportant différents paramètres sur l'environnement et la sécurité est utilisé pour déterminer les sites qui doivent être contrôlés pendant l'année à venir. Ces paramètres comprennent : la taille (principalement, en termes d'heures de travail, de travailleurs et de sous-traitants), les structures d'ingénierie (canaux, barrages, etc.), les incidents environnementaux, la proximité par rapport à la population, la proximité par rapport à des écosystèmes sensibles, le haut niveau de réglementation, le taux d'accidents avec arrêt de travail, les audits réalisés antérieurement, autres facteurs (accidents mortels, utilisation de produits chimiques, incendie, notation de la Mutuelle industrielle, etc.).
- B. Les nouvelles acquisitions seront progressivement intégrées dans le programme des audits.
- C. Le programme élaboré à partir des considérations ci-dessus sera présenté aux vice-présidents représentant chacune des branches d'activité. Les vice-présidents auront la possibilité d'ajouter un nombre limité de sites au programme. Les vice-présidents n'auront pas la possibilité d'éliminer des sites du programme.
- D. Les sites miniers souterrains seront contrôlés au moins tous les deux ans.

Le programme d'audits EHS sera élaboré en prenant compte que plusieurs équipes du Groupe réalisent des activités d'audit sur les sites d'IMERYS (p. ex., les audits financiers internes, les évaluations de gestion des risques, les évaluations des réserves minières, etc.). La division EHS du siège se chargera d'assurer la coordination avec les autres équipes du Groupe afin de garantir la répartition des activités du Groupe dans les sites dans un délai raisonnable.

Des programmes d'audit régionaux spécifiques peuvent être mis en œuvre en suivant d'autres procédures et protocoles utilisés en complément de la procédure d'audit EHS et des protocoles généraux d'audit EHS.

Le Plan d'audit annuel constitue l'engagement de l'équipe d'audit EHS vis-à-vis du Comité exécutif d'IMERYS. Il est élaboré par le vice-président de la Division générale EHS en collaboration avec le Comité exécutif.

2.2. Plan d'audit semestriel

Le Plan d'audit est élaboré chaque semestre et présente les entités contrôlées et les équipes d'audit pour chaque semaine. Ce planning est communiqué à l'équipe d'audit EHS et est publiée sur le site Intranet d'IMERYS.

2.3. Processus formel

Le travail d'audit sur le terrain est organisé en fonction du processus formel décrit dans la procédure d'audit EHS d'IMERYYS.

2.4. Fonctions et responsabilités

A. Vice-Président des branches d'activités et Directeurs Généraux

Les Vice-présidents des branches d'activité et les Directeurs Généraux ont les responsabilités suivantes en ce qui concerne les audits EHS des sites dont ils sont responsables :

- (a) Garantir une coopération totale avec l'équipe d'audit EHS.
- (b) Allouer des ressources afin de garantir l'adoption rapide de mesures correctives visant à résoudre les problèmes détectés par l'équipe d'audit EHS.

B. Contacts EHS

Le contact EHS facilitera la réalisation du processus formel décrit dans la Procédure d'audit EHS dans les sites dont il/elle est responsable.

C. Groupe EHS

Le Groupe EHS aura les fonctions et responsabilités suivantes :

- (a) Définir les éléments spécifiques du programme d'audit EHS dans la Procédure d'audit EHS et effectuer la mise à jour régulière de la Procédure d'audit EHS.
- (b) Programmer les audits EHS en conformité avec la présente Politique.
- (c) Sélectionner et former les auditeurs EHS qui formeront l'équipe d'audit EHS. Un événement de formation annuel est organisé durant le premier trimestre de chaque année afin de former de nouveaux auditeurs et de commenter les audits de l'année précédente avec les auditeurs.
- (d) Sélectionner des auditeurs EHS appropriés parmi les consultants externes afin qu'ils apportent leur soutien lors d'audits EHS, si nécessaire.
- (e) Informer et consulter les auditeurs EHS pendant toute la durée des audits EHS.
- (f) Dans un délai de 15 jours à compter de la fin de chaque audit EHS, élaborer un rapport comprenant les conclusions de l'audit et les recommandations à l'intention du Site hôte et de tous les dirigeants assumant des responsabilités dans ledit Site hôte, jusqu'au niveau du Directeur général, excluant ce dernier.
- (g) Conseiller et soutenir le personnel du site dans la mise en œuvre des mesures correctives et assurer le suivi des mesures correctives adoptées. Un outil en ligne appelé Dakota Tracer est utilisé pour enregistrer et suivre la mise en œuvre des plans d'actions correctives.
- (h) Garantir la qualité et l'uniformité globale des audits EHS.

D. Vice-Président EHS

Le Vice-Président/Directeur EHS sera responsable de la gestion de de l'ensemble des sujets relatifs à l'équipe d'audit EHS. En sa qualité de responsable de l'équipe d'audit EHS, le Vice-Président EHS rend compte au Comité exécutif.

E. Équipe d'audit EHS

Une équipe d'audit EHS sera constituée et composée d'employés d'IMERYYS. Lors de la sélection des employés d'IMERYYS qui siégeront au sein de l'équipe d'audit EHS, la division EHS du Groupe tiendra compte des aspects suivants :

- (a) La participation doit être soutenue par la direction locale de l'employé.
- (b) L'équipe d'audit EHS doit être représentative des opérations d'IMERYYS.
- (c) Les participants doivent posséder les qualités d'auditeur définies dans la norme ISO 19011.

Les personnes sélectionnées pour participer à l'équipe d'audit EHS auront les fonctions et responsabilités suivantes :

- (a) Les participants doivent assister à la formation annuelle de l'équipe d'audit EHS.
- (b) Les participants doivent s'engager à participer à quatre audits par année civile, avec peu d'exceptions.
- (c) Les participants seront amenés à gérer, faciliter et mettre en œuvre des services d'audit conformes à la Procédure d'audit EHS d'IMERYYS.
- (d) Les participants veilleront à réaliser un audit complet et exhaustif à même d'identifier tous les points significatifs de non-conformité.

CARNET DE BORD DES MODIFICATIONS

6 octobre 2006 – Texte ajouté dans la section II. Principes généraux, 1. Plan d'audit annuel :
E. Les sites miniers souterrains seront contrôlés au cours de chaque année civile.

28 février 2007 – Texte révisé :

« Les sites miniers souterrains seront contrôlés au cours de chaque année civile. »

« Les sites miniers souterrains seront contrôlés plus fréquemment que les principaux sites industriels. »

3 janvier 2008 – Texte révisé :

« IMERYS prévoit des ressources suffisantes pour la réalisation d'environ 35 audits EHS par an »

- Texte ajouté dans la section II. Principes généraux, 1. Plan d'audit annuel :

« Un outil de notation comportant différents paramètres sur l'environnement et la sécurité est utilisé pour déterminer les sites qui doivent être contrôlés pendant l'année à venir. Ces paramètres comprennent : la taille (principalement, en termes d'heures de travail, de travailleurs et de sous-traitants), les structures d'ingénierie (canaux, barrages, etc.), les incidents environnementaux, la proximité par rapport à la population, la proximité par rapport à des écosystèmes sensibles, le haut niveau de réglementation, le taux d'accidents avec arrêt de travail, les audits réalisés antérieurement, autres facteurs (accidents mortels, utilisation de produits chimiques, incendie, notation de la Mutuelle industrielle, etc.) »

« Des programmes d'audit régionaux spécifiques peuvent être mis en œuvre en suivant d'autres procédures et protocoles utilisés en complément de la procédure d'audit EHS et des protocoles généraux d'audit EHS. »

- Texte ajouté dans la section II. Principes généraux, 2. Plan d'audit semestriel :

Le Plan d'audit est élaboré chaque semestre et présente les entités contrôlées et les équipes d'audit

- Texte ajouté dans la section II. Principes généraux, 4. Fonctions et responsabilités :

« Un événement de formation annuel est organisé durant le premier trimestre de chaque année afin de former de nouveaux auditeurs et de commenter les audits de l'année précédente avec les auditeurs. »

« Un outil en ligne appelé Dakota Tracer est utilisé pour enregistrer et suivre la mise en œuvre des plans d'actions correctives. »

23 janvier 2008 – Texte révisé :

« Le programme élaboré à partir des considérations ci-dessus sera présenté aux vice-présidents représentant chacune des Branches d'activité. »